
MUNICIPALITE

REPONSE

au postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani
et consorts intitulé « Décentralisation de certaines animations culturelles »

Renens, le 15 octobre 2010/mdcb

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 8 décembre 2009, Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani et consorts ont déposé un postulat sur la décentralisation de certaines animations culturelles dans les quartiers plus éloignés du centre-ville.

Cette question fort intéressante a été étudiée avec attention au sein de la Direction Culture-Jeunesse-Sport et par la Commission culturelle, tel que suggéré. Considérant qu'aucune incidence financière n'est liée à cette demande, la Municipalité propose d'y répondre de manière identique qu'à une interpellation.

Dans le rapport de politique culturelle daté de janvier 2009, l'inventaire des activités culturelles existantes à Renens montrait, à l'aide d'une carte, une répartition assez équilibrée de l'offre sur le territoire de la Ville (voir plan en annexe). On peut constater sur ce plan que les propositions culturelles émanant du Service Culture-Jeunesse-Sport se concentrent plutôt sur le centre-ville alors que celles d'autres organisateurs - Grange de Florissant, Contexte Silo, Globlivres, Galerie du Château, Kléber-Méleau, Théâtre Point Danse (Mobilier), Elac (galerie de l'ECAL), Maison du Peuple - sont ancrées dans d'autres lieux de la Ville.

Depuis de nombreuses années, les événements culturels d'importance ont lieu au centre-ville, particulièrement sur la Place du Marché : Festival de Théâtre en herbe et des arts de la scène, cinéma plein air Piazzetta, Fêtes de Noël, Concerts d'été, animations musicales du marché le samedi matin, Fête interculturelle jusqu'en 2006. Ces deux dernières années, en raison des travaux du centre, la Municipalité a souhaité renforcer encore la présence d'animations, avec en plus des événements habituels, la mise en place de Transit et Transit bis.

Au-delà des aspects géographiques, les contraintes d'espace, d'accessibilité et de logistique ont aussi toute leur importance pour le choix d'un lieu de manifestation, tant pour la Ville que pour les organisateurs externes.

La Commission culturelle, consultée sur cette question lors de sa séance du 15 septembre dernier, a estimé à l'unanimité des membres présents, que la décentralisation de certaines activités culturelles n'aurait pas les effets escomptés par la postulante. Parmi les arguments en faveur du maintien des activités au centre-ville, ceux de l'accessibilité par les transports publics et l'importance de (re)créer une habitude de sortie dans un lieu régulier qui est le centre-ville sont les principaux. La Commission culturelle relève par ailleurs qu'une grande partie des soutiens qu'elle octroie permet à des productions prenant place hors du centre d'exister et par-là même, les lieux qui les accueillent.

Finalement, il faut encore rappeler que les quartiers vivent aussi à travers d'autres activités que celles liées à la culture, et que nombre d'entre elles, comme les animations sportives, celles menées par la délégation jeunesse ou le Centre de Rencontre et d'Animation, ont lieu dans les quartiers, avec la préoccupation de répondre aux demandes des habitants.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : plan des lieux culturels à Renens